

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU TRIANGLE VERT

Document d'arrêt



Commune de BOREY

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNALNord de la commune au  
1/5000 ème

Pièce n°4-3.6.1

Légende :

— Limite de zones et de secteurs

## ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte  
UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation  
UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation - zone rouge du PPRI  
UAb : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation - zone Bleue du PPRI  
UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages  
UB : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation  
UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation - zone rouge du PPRI  
UBe : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée  
UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique  
UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation  
UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services  
ULir : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation - zone rouge du PPRI  
ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

## ZONES A URBANISER

AUa, AUb, AUC... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat  
AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

## ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles  
An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000  
Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage  
Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers  
Ata, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

## ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Ni : Secteur de la zone Ni soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone Nir soumis à des risques d'inondation - zone rouge du PPRI

Nib : Secteur de la zone Nib soumis à des risques d'inondation - zone bleue du PPRI

Nl : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

NLir : Secteur de la zone NLir à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation - zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone Ng aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngtz, Ngtz2 : Secteur de la zone Ngtz aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Ntz, Ntz2... : Secteur de la zone Ntz à vocation touristique - STECAL

Ntib : Secteur de la zone Ntib soumis au risque d'inondation - zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone Ntr soumis au risque d'inondation - zone rouge du PPRI

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Risques géologiques  
▼ Mines (Source : BRGM)  
● Carrière (Source : BRGM)  
◆ Indice karstique (Dolines)  
◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

--- Falaises

■ Aléa très fort  
■ Affaissement / effondrement  
■ Glissement de terrain  
■ Chute de blocs

■ Aléa fort et moyen  
■ Affaissement / effondrement  
■ Glissement de terrain  
■ Chute de blocs

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur  
△ Zone A - contrainte très forte  
△△ Zone B - contrainte forte  
△△△ Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie  
--- Axe Ligne Haute Tension  
--- Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques  
--- Russellement (source : DOT + Commune)  
--- Glissement de terrain de la roche et des éboulis pour des raisons de risques liés aux boisements (risques de chutes d'arbre et de feu de forêt)

## Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :

L.151.23  
\* Arbre remarquable  
● Hôte  
● Alignement d'arbre  
● Ripsylve  
■ Vergers, pré-vergers, îlots verts  
■ Boisement protégé

■ Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)

■ Zones humides à compenser

■ Zones humides de compensation

■ Milieux humides (Source : DREAL)

Prescriptions réglementaires

--- Changement de destination interdiction au titre de l'article L.151-11 du Code de l'urbanisme

--- Alignement et secteur pour l'implantation et la volumétrie des constructions

■ Espace vert à créer

■ OAP densification

■ OAP sectorielle

■ Emplacements réservés

Autres éléments à titre d'information

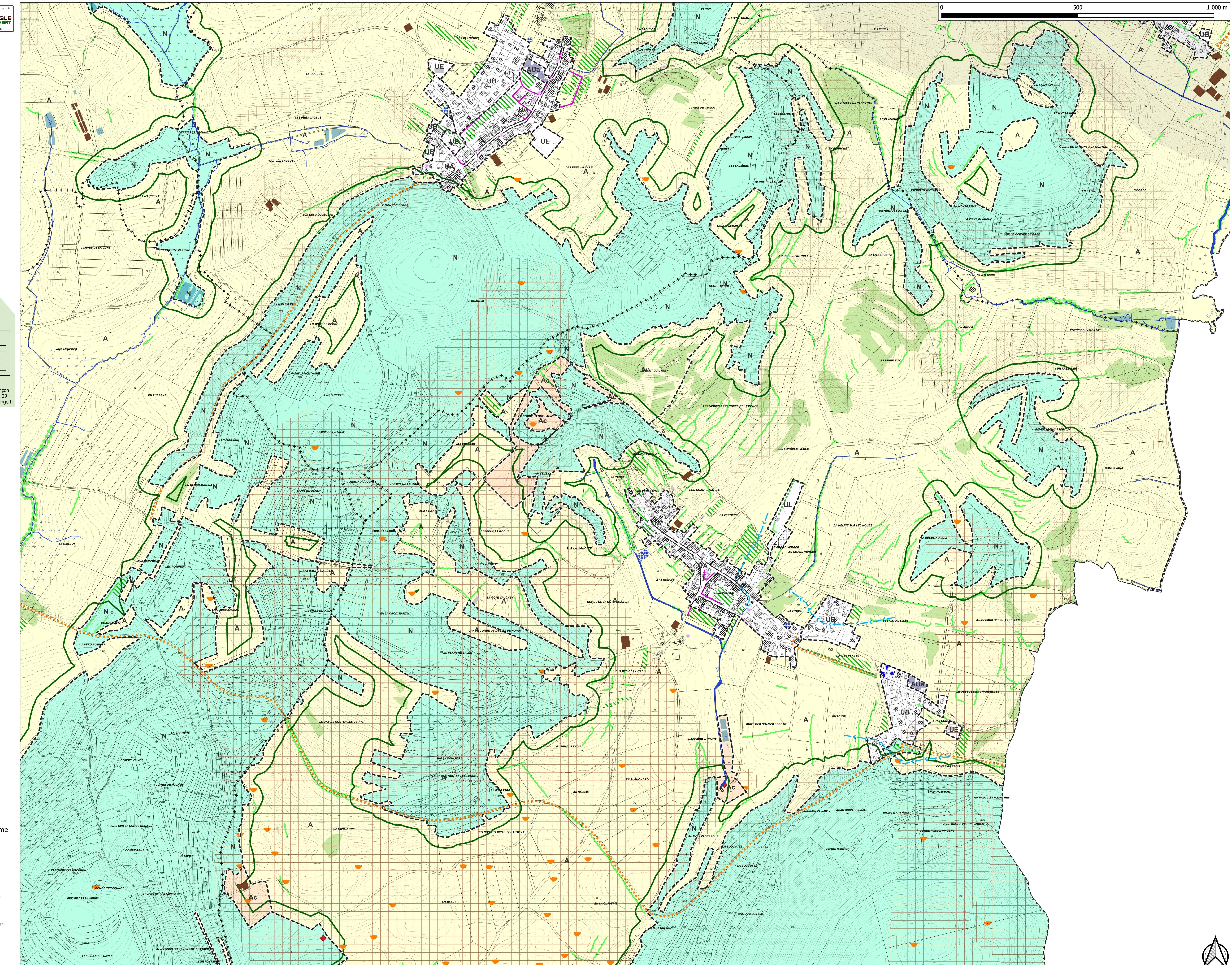
+++ Limite communale

■ Bâtiment agricole

◆ Liaison douce - cheminement de randonnées à préserver

■ Zone de sauvegarde Sage Breuchin

■ Cours d'eau



Numéro Destination Bénéficiaire Surface (ha)

4-1 Extension cimetière Commune de AUTREY-LES-CERRE 0.03